

Le report des Servitudes et autres Contraintes a une valeur informative, pour une utilisation précise consulter le service gestionnaire (cf. Tableau des servitudes des pièces écrites)

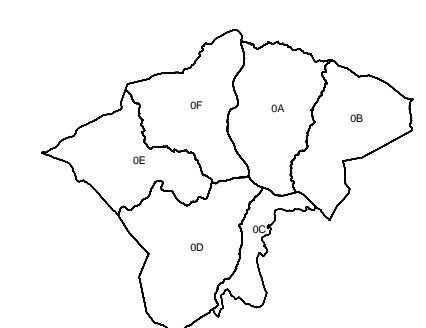
LEGENDE

- Limite communale**
- Servitudes**
- AC1: Servitude de protection des Monuments Historiques:
 - Eglise (AP du 19.05.1925)
 - Clocher de Mautes à Itxassou (AM du 28.01.1967)
 - Pont Nohia (AP du 16.12.2010)
 - AS1: servitude de protection des captages des eau potable
 - périmètre de protection immédiate
 - périmètre de protection rapprochée
 - EL3: servitude de marchepied sur chaque rive (sur une bande de 3m25)
 - I4: servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
 - PT1: servitude de protection des centres radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2: centre radioélectrique d'émission et de réception
 - PT2: Axe du laissezau hertzien
 - PT2: zone de protection
 - T1: servitude relative aux voies ferrées
- Contrainte**
- Emprise totale des zones NATURA 2000
 - Directive Habitat
 - Montagnes des Aldudes
 - Massif du Baigorri
 - Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi
 - La Nive
 - Emprise des ZNIEFF de type 2
 - Montagnes et Vallée des Aldudes, Crêtes d'Iparia et d'Artzamendi
 - Mont Baigorri
 - Landes de Larie-Jarra
 - Réseau hydrographique des Nives
 - Atlas des zones inondables - Nives et affluents - 5ème phase Réalisée par le bureau d'étude Stucky en 2001
 - Zone de crues constatée par les étiés après la crue de la Nive du Begi oder et du Baztan le 4 juillet 2014

COMMUNE DE BIDARRAY

PLAN LOCAL D'URBANISME P.L.U.

Dossier d'Approbation



6-1A	SERVITUDES et CONTRAINTES	Septembre 2015
Elaboration prescrite le		08 septembre 2009
FAO de débat public le		30 septembre 2010
Mise à l'enquête publique le		4 février au 8 mars 2014
Approuvé le		
Observations:		